

**Procès verbal**  
**Conseil Municipal d'Aubergenville**  
**Mercredi 14 décembre 2022 (validé CM du 20/12/2022)**

**Ordre du jour**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du compte-rendu du CM du 28 septembre 2022
- Compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu de la délégation de compétence qui lui a été donnée le 12 juin 2020

**A – ADMINISTRATION GENERALE**

- 1) Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission
- 2) Désignation d'un représentant du Conseil municipal au sein des commissions municipales "Finances" et "Travaux et espaces verts"
- 3) Désignation d'un délégué représentant le Conseil municipal au sein du Conseil d'administration du lycée Van Gogh d'Aubergenville
- 4) Avis du Conseil municipal sur le calendrier d'autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détail en 2023

**B - FINANCES**

- 1) Admission en non valeur de produits communaux au titre de l'exercice 2022
- 2) Budget principal 2022 - Décision modificative
- 3) Budget principal - Autorisation spéciale avant l'adoption du BP 2023 - Ouverture de crédits section investissement dépenses
- 4) Attribution d'une subvention en faveur du Comité des Yvelines de la ligue contre le cancer pour 2022

**Marchés publics :**

- 5) Adhésion au groupement de commandes du Centre interdépartemental de gestion de la grande couronne de la région Ile de France pour les assurances IARD 2024-2027

**C - AFFAIRES SCOLAIRES - PÉRISCOLAIRE - PETITE ENFANCE**

**Affaires scolaires :**

- 1) Fixation des périmètres scolaires des écoles primaires publiques d'Aubergenville
- 2) Subvention de fonctionnement pour l'année scolaire 2022-2023 aux coopératives scolaires pour les projets d'école
- 3) Tarifs municipaux - Suppression et création des tarifs de la restauration scolaire

**D - URBANISME**

- 1) Bilan 2021 de l'Agence des Espaces verts de la région Ile de France concernant l'espace naturel régional du Bout du Monde
- 2) Signature d'une convention financière avec l'Agence des Espaces verts de la région Ile de France concernant la participation de la Commune à la prise en charge des frais d'entretien de l'espace naturel régional du Bout du Monde 2023-2025
- 3) Bilan de l'état financier détenu par l'Etablissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) de l'année 2021
- 4) Avenant à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF pour l'année 2023
- 5) Actualisation pour 2023 des tarifs applicables au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure et retrait de la délibération du 27 avril 2022
- 6) Signature d'une convention d'occupation temporaire des équipements sportifs et espaces verts entre la Commune et le Syndicat de copropriété d'Aubergenville d'Acosta

## **E - SÉCURITÉ - RESSOURCES HUMAINES**

### **Ressources humaines :**

- 1) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 du Centre interdépartemental de gestion
- 2) Mise à jour de l'organisation des cycles de travail au Centre technique municipal (CTM) et à la Maison des Associations
- 3) Adoption d'un protocole de médiation
- 4) Mise à jour du tableau des effectifs budgétaires

## **F - PRÉVENTION ET ACTION SOCIALE**

### **CLSPD :**

- 1) Prolongation de la convention d'accompagnement avec l'IFEP et le collègue Arthur Rimbaud d'Aubergenville dans le cadre des exclusions temporaires d'élèves
- 2) Convention avec l'IFEP dans le cadre de la mise en place de 4 chantiers éducatifs en 2023

### **Action sociale :**

- 3) Signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public entre la commune d'Aubergenville et l'établissement public local L'Équinoxe

## **G - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **LISTE DES PRÉSENTS**

#### **Majorité municipale - Aubergenville Horizon**

Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville

#### **Opposition**

*Pour Aubergenville, Poursuivons Ensemble.*

Thierry MONTANGERAND

*Lutte Ouvrière - Faire Entendre Le Camp Des Travailleurs*

Philippe GOMMARD

*La séance est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville.*

*(M. le Maire procède à l'appel).*

*Il est dénombré 3 élus présents (1 Majorité et 2 Opposition).*

**M. Le Maire** constate que le quorum n'est pas atteint et que par conséquent, le Conseil municipal ne peut pas délibérer valablement.

Le Conseil municipal sera à nouveau convoqué selon les dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales.

**Le Maire d'Aubergenville,**

  
**Gilles LÉCOLE**